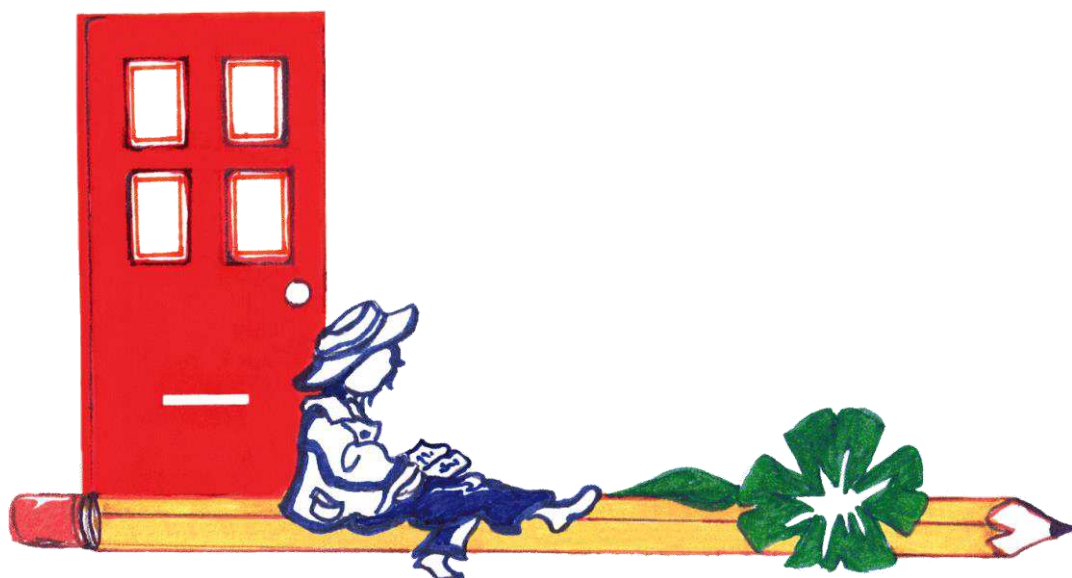


La Maison Populaire

de Joliette



POLITIQUE CONCERNANT L'UTILISATION D'APPAREIL ÉLECTRONIQUE ET/OU TÉLÉCOMMUNICATION

Adoptée lors du conseil d'administration du 15 mars 2019

POLITIQUE

Cette politique s'applique à toute personne que fréquente la *Maison populaire de Joliette*. Elle sert à réglementer l'utilisation d'appareils électroniques et/ou de télécommunications.

Il est **obligatoire** de mettre tout appareil électronique en mode vibration pour toute personne qui fréquente la *Maison populaire de Joliette*.

La *Maison populaire de Joliette* met à la disposition des gens des téléphones à utiliser à bon escient. Il est strictement défendu d'utiliser le téléphone à des fins illégales, obscènes et pour toutes autres utilisations payantes. Les appels téléphoniques personnels sont permis à l'extérieur des heures de travail pour les membres de l'équipe¹, soit avant le travail, après le travail et pendant les périodes de pauses.

Tout membre de l'équipe¹ a la responsabilité de respecter cette politique et d'aviser son supérieur immédiat, s'il y a une situation ou circonstance qui l'oblige à utiliser son appareil électronique sur ses heures de travail.

Modification à la politique

La politique concernant l'utilisation d'équipements électroniques et/ou de télécommunication sera révisée tous les trois (3) ans. La nouvelle entente convenue entre le conseil d'administration et les employéEs fera l'objet d'une résolution du conseil d'administration.

Signature de l'employéE

Signature de l'employeur

Je, soussignée _____, affirme avoir pris connaissance de la politique concernant l'utilisation des téléphones cellulaires personnel, tablettes électroniques personnelles, etc.

Date

Signature de la personne

Signature du ou de la supérieurE immédiate